



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 95478

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rôle des employeurs dans la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, prévue pour 2018. Cette réforme nécessite l'intervention des employeurs. Or le rôle de l'entreprise n'est pas de collecter les prélèvements obligatoires. Ceux-ci sont donc inquiets quant à l'importance de leurs nouvelles tâches. Les entreprises, les petites et moyennes entreprises en particulier, ne pourraient supporter un dispositif lourd et coûteux. Si tel était le cas, il conviendrait donc de prévoir un mécanisme de compensation financière. En effet, celui-ci pourrait être pris en charge par le biais des économies que Bercy réalisera en se déchargeant d'une partie de sa mission sur les entreprises. Aussi, la question de la responsabilité éventuelle des différents acteurs en cas de dysfonctionnement n'est à ce jour pas tranchée. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95478

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3621

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)